



Date	Nom	N° d'assurance sociale	Année d'imp.	Centre fiscal
10 mars 2014	[REDACTED]	[REDACTED]	2013	Shawinigan QC G9N 7S6

0121069

Nous pourrions réviser votre déclaration plus tard afin de vérifier le revenu que vous avez déclaré ou les déductions et crédits que vous avez demandés. Conservez tous vos feuillets, reçus et autres pièces justificatives pour pouvoir nous les fournir sur demande.

Explication des changements et autres renseignements importants

7XQ9L7Q6

Merci d'avoir produit votre déclaration de revenus. Cet avis explique le résultat de la cotisation et tout changement que nous avons apporté. Veuillez consulter la section <<Sommaire>> pour des renseignements supplémentaires. Conservez cet avis dans vos dossiers.

Nous avons corrigé une erreur qui s'est glissée dans le calcul de vos cotisations au RRQ pour le revenu d'un travail indépendant et pour d'autres revenus. Le montant est passé de 476,94 \$ à 494,34 \$. S'il y a lieu, nous avons aussi modifié votre déduction pour les cotisations au RRQ pour le revenu d'un travail indépendant et pour d'autres revenus.

En raison d'une erreur de calcul, nous avons modifié le montant de la prestation fiscale pour le revenu de travail. Le montant est passé de 945,14 \$ à 948,61 \$.

Nous avons recalculé le total de vos crédits d'impôt non remboursables. Le montant révisé du total à la ligne 350 est de 1 899 \$.

Nous vous informerons en juillet si vous êtes admissible au crédit pour la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée pour la période de juillet 2014 à juin 2015.

Nous déposerons votre remboursement dans le compte indiqué dans votre demande de dépôt direct.

... 2

Andrew Treusch
Commissaire du revenu





Date 10 mars 2014	Nom [REDACTED]	N° d'assurance sociale [REDACTED]	Année d'imp. 2013	Centre fiscal Shawinigan QC G9N 7S6
----------------------	-------------------	--------------------------------------	----------------------	--

0121070

Nous pourrions réviser votre déclaration plus tard afin de vérifier le revenu que vous avez déclaré ou les déductions et crédits que vous avez demandés. Conservez tous vos feuillets, reçus et autres pièces justificatives pour pouvoir nous les fournir sur demande.

Explication des changements et autres renseignements importants

7XQ9L7Q6

Un compte d'épargne libre d'impôt (CELI) permet aux résidents canadiens qui sont âgés de 18 ans ou plus de gagner un revenu de placement non imposable tout au long de leur vie. Afin de connaître le montant que vous pouvez cotiser à votre CELI pour 2014, allez à www.arc.gc.ca/mondossier ou téléphonez à notre service des demandes de renseignements au numéro indiqué sur cet avis. Pour plus de renseignements concernant le CELI, allez à www.arc.gc.ca/celi.

Utilisez Mon dossier pour accéder à vos renseignements sur l'impôt et les prestations et gérer en ligne votre dossier. Effectuez des modifications à votre déclaration, vérifiez les renseignements sur vos REER, demandez le dépôt direct et bien plus encore. Pour vous enregistrer à Mon dossier, allez à www.arc.gc.ca/mondossier.

Si vous avez des questions concernant votre cotisation d'impôt, veuillez communiquer avec notre service des demandes de renseignements, au 1-800-959-7383. Si vous désirez communiquer avec un autre secteur de l'Agence du revenu du Canada, allez à www.arc.gc.ca/joindre pour obtenir la liste de nos services et numéros de téléphone.

... 3

Andrew Treusch
Commissaire du revenu

Date 10 mars 2014	Nom [REDACTED]	N° d'assurance sociale [REDACTED]	Année d'imp. 2013	Centre fiscal Shawinigan QC G9N 7S6
----------------------	-------------------	--------------------------------------	----------------------	--

Votre état du maximum déductible au titre des REER/PPAC pour 2014

Le verso de cet avis renferme des renseignements importants. Les montants marqués d'un astérisque (*) ne peuvent pas être inférieurs à 0.

Maximum déductible au titre des REER/PPAC pour 2013	24 526 \$
Moins : cotisations de l'employeur au PPAC pour 2013	0 \$
Moins : cotisations admissibles à un REER/PPAC déduites pour 2013	0 \$
Déductions inutilisées au titre des REER/PPAC à la fin de 2013	24 526 \$
Plus : 18 % du revenu gagné en 2013, soit 13 118 \$ = (max. 24 270 \$) 2 361 \$	
Moins : facteur d'équivalence de 2013.	0 \$
	26 887 \$
Moins : facteur d'équivalence pour services passés net de 2014	0 \$
Plus : facteur d'équivalence rectifié de 2014	0 \$
Votre maximum déductible au titre des REER/PPAC pour 2014.	26 887 \$ * (A)

Vous avez 0 \$ (B) de cotisations inutilisées à un REER/PPAC disponibles pour 2014. Si ce montant dépasse le montant (A) ci-dessus, vous pourriez avoir à payer un impôt sur les cotisations excédentaires.



Date	Nom	N ^o d'assurance sociale	Année d'imp.	Centre fiscal
10 mars 2014	[REDACTED]	[REDACTED]	2013	Shawinigan QC G9N 7S6

Sommaire

0121071

Ligne	Description	Montant (\$)
150	Revenu total	16 387
	Déductions du revenu total	1 058
236	Revenu net	15 329
260	Revenu imposable	15 329
350	Total des crédits d'impôt non remboursables	1 899
420	Impôt fédéral net	400,35
435	Total à payer	400,35
437	Impôt total retenu	0,00
440	Abattement du Québec remboursable	66,82
452	Supplément remboursable pour frais médicaux	176,55
453	Prestation fiscale pour le revenu de travail	948,61
482	Total des crédits	1 191,98
	(Total à payer moins Total des crédits).....	791,63
	Solde de cette cotisation	791,63
	Dépôt direct	791,63

==

==